COMMUNE DE VALDERIES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 Novembre 2020.

L'an deux mille vingt, le 12 novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures à la mairie dans la salle du conseil, suite à la convocation du 2 novembre 2020 qui leur a été adressée par le Maire conformément au Code général des collectivités territoriales.

<u>Présents</u>: MM. RECOULES, Vincent, ABADI, Richard, BABEAU, Stéphanie, CAUSSE, Emilie, COQUIN Charles, DIEUZE, Michel, GUERRA, Christel, FARENC, Jean, MASSOL, Sandrine, GUERY, David, ALVERNHE Céline, RICCA, Pierre.

Absents excusés: AUQUE, Séverine, BORDES, Thomas, SUDRE, Nathalie.

Secrétaire de séance : RICCA, Pierre.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le procès-verbal du précédent conseil en date du 10 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

POINT SUR LE P.L.U

M. le Maire indique qu'il a bénéficié avec ses adjoints le 10 novembre 2020 d'une présentation du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Ce document d'urbanisme détermine à l'échelle de plusieurs communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques prises notamment en matière d'habitat. Pour la commune de Valdériès, pour les 20 années à venir, il prévoit 10 hectares de terrain constructible pour un maximum de 98 futures habitations. Le maire ajoute que le processus de notre plan local d'urbanisme (PLU) qui devra être cohérent par rapport au SCOT, va être relancé. Pour cela, Mr Nicolas BARET de la Sté OC'TEHA de Rodez, organisme spécialisé dans le développement territorial et chargé des études de notre PLU avec celui de 5 autres communes du Carmausin Ségala, va nous proposer prochainement une réunion. Le financement de ces études devra être prévu au budget 2021. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

POINT SUR LA MISE EN PLACE DE L'ADRESSAGE

L'adressage est en cours sur la commune de Valdériès. Il est réalisé par Michel DIEUZE, Pierre RICCA et Richard ABADI, tous trois membres de la commission « travaux-voirie ». A la demande du Maire, le premier d'entre eux fait un point de situation sur ces travaux qui devront être terminés fin 2020. Leur achèvement constitue un préalable à la mise en place de la fibre. A l'extérieur du village, toutes les nominations de voies et numérisations métriques des habitations sont terminées. Des vérifications complémentaires sont toutefois nécessaires dans le bourg pour alimenter le logiciel de la Sté TIGEO. La municipalité aura à sa charge l'achat des plaques des numéros de maisons et de celles de la dénomination des chemins. Le budget prévisionnel s'élèvera à environ 15.000 €.

Lotissement du domaine de la Font Neuve : Le prix de vente des lots est calculé d'après le forfait de viabilisation de 26.400 € et le foncier de chaque terrain. Les parcelles, suivant leur surface, seront vendues de 31.411 € à 32.601 €. Après accord majoritaire des membres présents l'impasse de ce lotissement portera le nom « impasse des chênes » et la rue principale « rue André MAUREL ».

<u>Elagage des tilleuls rue des fossés</u>: Les 2 tilleuls situés dans le village sur la voie publique doivent être élagués. Un devis a été demandé et s'élève à 1.200 €. Le Maire demande l'accord du conseil pour faire effectuer ces travaux.

Cet accord a été donné à l'unanimité des présents.

<u>Elagage pour le réseau fibre</u>: Suite aux recommandations de Tarn Fibre, les lignes aériennes devant être installées sur les poteaux téléphoniques existants, il est demandé aux communes de vérifier par secteur la faisabilité de la pose de ces câbles et de demander aux propriétaires de faire élaguer si besoin les arbres gênants.

<u>jardin communal chemin de Musac</u>: Le Maire indique qu'un habitant du village a demandé à la municipalité de lui louer sous convention ledit jardin afin de cultiver cette parcelle pour ses besoins personnels.

Après en avoir débattu et considéré que la dite parcelle pourrait être utilisée prochainement dans le cadre d'un projet associatif, cette proposition de convention a été rejetée à la majorité des présents.

<u>Convention pour le déneigement du village</u>: Le Maire propose de passer une convention avec un agriculteur de la commune qui aurait pour mission de déneiger si besoin le village. Cette convention permettrait de rembourser à cet agriculteur les frais d'intervention et de rémunérer ses heures de travail.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

<u>Goudronnage des chemins communaux</u>: Le goudronnage des chemins communaux desservant des habitations a été évoqué. Ces travaux seront effectués en temps voulus dans le cadre du SIVU voirie.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

ORGANISATION DES EVENEMENTS A VENIR

<u>Marché de Noël</u>: Initialement prévu le 12 décembre 2020, il est annulé en raison de la crise sanitaire. Cette annulation sera signalée par voie de presse.

RETOUR DES COMMISSIONS

Mise à disposition des employés communaux à la médiathèque : Après vérification auprès de l'administration, la convention passée entre la médiathèque et la municipalité pour la mise à disposition des employés communaux est à actualiser.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

<u>Exonération de loyers</u>: Après demande des intéressées, le Maire propose qu'en raison d'une cessation d'activité temporaire liée à la crise sanitaire actuelle, la propriétaire du restaurant l'Authentique et l'esthéticienne soient exonérées du paiement des mois de loyer durant la période de fermeture due à la crise sanitaire.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

Convention avec le réseau d'écoles : Le Maire propose qu'une convention soit signée pour que l'établissement scolaire de Valdériès puisse continuer à faire partie de ce réseau dont le coût annuel pour la commune s'élève à 1.700 €, soit environ 20 € par enfant. L'appartenance à ce réseau permet une mutualisation des matériels, d'effectuer des voyages scolaires à des prix attractifs et des échanges constructifs entre élèves des divers établissements.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

<u>Budget de la commune</u>: Le Maire a détaillé l'avis émis par la Chambre Régionale des Comptes faisant suite au déficit constaté aux comptes de gestion de 2019. Cet organisme préconise notamment de porter une attention particulière à l'équilibre du budget 2021 et de reconsidérer les échéances de remboursement (avis affiché en mairie, article R.1612-18 du CGCT).

Afin de retrouver l'année prochaine une souplesse budgétaire, le Maire propose différentes solutions, mais avant toutes décisions définitives, il souhaite attendre l'avis de la préfecture (rencontre prévue le 17 novembre 2020).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

<u>Achat d'un ordinateur</u>: Le Maire propose l'achat d'un ordinateur portable pour l'école en remplacement d'un appareil de ce type qui est devenu inutilisable. Coût : 767 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

<u>Ouverture des jeux sur la place</u>: Ils seront mis en service au cours de la semaine 47 (ensemble des documents administratifs et règlementaires validés).

<u>Nettoyage du Pont de Maux</u>: La municipalité va remercier les deux personnes bénévoles souhaitant garder l'anonymat qui entretiennent régulièrement cet ouvrage et ses abords.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 30.

Le Maire, Vincent RECOULES.